**N° 6852**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

**PROJET DE LOI**

**autorisant le Gouvernement à acquérir des capacités de communications satellitaires au profit du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l’OTAN**

**RESUME**

Depuis 2012, le Luxembourg participe en tant que membre de l’OTAN et partenaire solide de l’Alliance au programme AGS (Alliance Ground Surveillance). Ce programme vise à doter l’Alliance d’une capacité de surveillance terrestre par le biais de drones d’observation non armés.

Afin de répondre à ses obligations en tant que membre de l’OTAN, le Gouvernement s’est engagé à augmenter l’effort de défense luxembourgeois au cours des prochaines années. Il veille à ce que cet effort de défense puisse dans la mesure du possible se faire avec des capacités existantes au sein de l’économie luxembourgeoise qui répondent à un véritable besoin dans ce domaine. C’est dans cet esprit que le Gouvernement s’est engagé dans une joint-venture avec la société luxembourgeoise SES en vue d’acquérir, de lancer et d’exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires (GovSat).[[1]](#footnote-1) Dans ce même esprit, il entend faire une contribution sous forme de fourniture de capacités de communications satellitaires pour la mise en œuvre du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l’OTAN.

L’objectif du programme AGS est de fournir une information en temps réel sur les terrains d’opérations. Ces opérations sont en principe militaires, mais peuvent également être de nature civile dans le cas de catastrophes natu­relles ou de situations humanitaires par exemple. Le programme AGS est considéré par l’OTAN comme une capacité critiquequi augmente le niveau d’information du commandant d’opération et permet une meilleure anticipation de nature à faciliter la prise de décisions. Les aéronefs du programme AGS permettront d’assurer une connaissance de la situation terrestre avant, pendant et après une opération de l’OTAN. Qualifié parfois de „eyes on the ground“, il est le pendant du programme AWACS („eyes in the air“), auquel le Luxembourg participe également. Ces deux programmes s’inscrivent dans le cadre du Renseignement, Surveillance et Reconnaissance Interarmées („JISR, Joint Intelligence, Surveillance, Reconnaissance“) de l’OTAN, domaine dont l’importance est grandissante, et l’un des domaines où l’Armée luxembourgeoise dispose de capacités et d’expertise.

Plus précisément, les capacités de communication satellitaires mises à disposition par le Luxembourg et fournies par LuxGovSat dans le cadre du programme AGS serviront exclusivement à des fins de guidage des drones d’obser­vation du type „Global Hawk“ de l’OTAN, ainsi qu’à la transmission des informations recueillies par les senseurs de ces drones vers le centre d’exploitation des données.

Le programme AGS sera opérationnel début 2016 et aura besoin à partir de ce moment-là de capacités satellitaires afin d’opérer les drones acquis. L’engagement financier du Luxembourg sera d’un montant total ne pouvant pas dépasser 120 millions d’euros sur une période de 10 ans (entre 2016 et 2026), frais de gestion inclus. Les dépenses sont à charge du Fonds d’équipement militaire.

1. Loi du 19 décembre 2014 autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu’à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense [↑](#footnote-ref-1)